



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main sur demain

Prévoyance

Demande de prestations

Décès

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier, appelez-nous au : 0972 672 222 (appel non surtaxé)

Document à retourner : AG2R LA MONDIALE - TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Entreprise

Nom et adresse de l'employeur : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

N° de SIRET : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de l'employeur) : _____

N° de contrat prévoyance : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____

Salarié concerné par la déclaration

Nom d'usage : _____

Date d'arrêt de travail : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Date éventuelle de sortie des effectifs : _____

Date de naissance : _____

Département de naissance : _____

Date du décès : _____

Commune de naissance : _____

Pays de naissance : _____

Situation familiale au jour du décès :

N° d'immatriculation sociale :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Séparé(e) Pacsé(e) Concubinage

Date d'entrée dans l'entreprise : _____

Nombre d'enfant(s) à charge : _____

Catégorie à laquelle appartient l'assuré :

Cadre Non cadre ETAM

Date d'affiliation au régime décès : _____

Si la personne décédée n'est pas le salarié

Nom d'usage de la personne décédée (si différent) : _____

Date de naissance : _____

Nom de naissance : _____

Lien de parenté avec le salarié : _____

Prénom(s) : _____

Date du décès : _____

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par AG2R Prévoyance, membre de AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte anti-blanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres du Groupe AG2R LA MONDIALE, le cas échéant à ses sous-traitants et à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées.

Vos données sont conservées pour les besoins de la réalisation de la finalité en base active, puis sont conservées au sein d'une base intermédiaire conformément aux délais de prescription légales en vigueur. A l'issue de ces délais, vos données seront purgées.

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX ou par courriel à informatique.libertes@ag2rmondiale.fr

Nous apportons la plus grande attention à vos données personnelles, néanmoins si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS.

Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique

« Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.bloctel.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles :

<https://www.ag2rmondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>



Déclaration de salaires

Indiquez les salaires des mois précédant le décès.

	Mois / Année	Salaire du mois ⁽¹⁾	Motifs de l'absence	Salaire total qu'aurait perçu l'intéressé pour le mois en cours s'il n'avait pas été arrêté
		Net imposable		Net imposable
Salaire du mois N - 1 (mois précédant le décès)	_____	_____ €		_____ €
Salaire du mois N - 2	_____	_____ €		_____ €
Salaire du mois N - 3	_____	_____ €		_____ €
Salaire du mois N - 4	_____	_____ €		_____ €
Salaire du mois N - 5	_____	_____ €		_____ €
Salaire du mois N - 6	_____	_____ €		_____ €
Salaire du mois N - 7	_____	_____ €		_____ €
Salaire du mois N - 8	_____	_____ €		_____ €
Salaire du mois N - 9	_____	_____ €		_____ €
Salaire du mois N - 10	_____	_____ €		_____ €
Salaire du mois N - 11	_____	_____ €		_____ €
Salaire du mois N - 12	_____	_____ €		_____ €
Total		_____ €		_____ €

(1) Le salaire total s'entend de toute rémunération ayant donné lieu à cotisation au risque décès.

Fait à : _____ Date : _____ Cachet et signature de l'entreprise

À compléter obligatoirement ou recopier sur papier libre par le(s) personne(s) ayant constitué le dossier

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et reconnais avoir été informé(e) que la présente déclaration engage ma responsabilité en cas de faux ou usage de faux selon l'article 1441-7⁽¹⁾ du Code pénal et en cas d'escroquerie ou tentative selon les articles 313-1⁽²⁾ et 313-3⁽³⁾ du Code pénal.

(1) Article 1441-7 : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état des faits matériellement inexacts ;
- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

(2) Article 313-1 : L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi des manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir à un acte d'obligation ou de décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende.

(3) Article 313-3 : La tentative des infractions prévues par la présente section est punie des mêmes peines. Les dispositions de l'article 311-12 sont applicables au délit d'escroquerie.

Je m'engage par ailleurs à informer l'institution assurant le service des prestations de tout changement ultérieur dans les données de la présente déclaration.

Fait à : _____ Date : _____ Nom : _____ Prénom(s) : _____ E-mail : _____ Téléphone : _____ Signature

Personne à contacter

Merci de renseigner les éléments suivants :

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Ville :

Lien de parenté avec le défunt :

Téléphone : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

E-mail :

Pièces à fournir

Cette liste n'est pas exhaustive et l'organisme assureur se réserve le droit de demander toutes autres pièces nécessaires à l'étude du dossier.

Documents à fournir selon la situation familiale et les garanties du contrat	Capital décès	Rente éducation, orphelin et/ou handicap
<input type="checkbox"/> Demande de prestations complétée par l'employeur et la ou les personnes ayant complété le dossier	●	●
<input type="checkbox"/> Acte de décès original avec filiation	●	●
<input type="checkbox"/> Acte de naissance original, à jour des mentions marginales au jour du décès, du défunt et des bénéficiaires (datant de moins de 3 mois)	●	●
<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité de chaque bénéficiaire	●	●
<input type="checkbox"/> Acte de notoriété original ou copie authentique, à défaut Attestation de dévolution successorale originale, en cas de succession inférieure à 5000€ compléter l'attestation des héritiers (document à réclamer auprès de nos services)	●	●
<input type="checkbox"/> Copie du certificat médical post-mortem précisant la cause du décès (naturelle ou accidentelle) ou le certificat de décès complété par le médecin ayant constaté le décès	●	●
<input type="checkbox"/> Si le décès, est précédé d'un arrêt de travail non indemnisé par AG2R Prévoyance : attestation de la Sécurité sociale précisant les périodes indemnisées de la date d'arrêt jusqu'à la date du décès et, s'il y a lieu, d'une pension d'invalidité depuis la date de reconnaissance de l'invalidité	●	●
<input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire au nom de chaque bénéficiaire Cas particuliers : - Relevé d'identité bancaire pour chaque enfant mineur bénéficiaire du capital décès - Relevé d'identité bancaire du représentant légal de l'enfant mineur pour le versement de la rente éducation	●	●
Pour le salarié marié		
<input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur (originale) de non séparation de fait au jour du décès	●	
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile commun au moment du décès (datant de moins de 3 mois)	●	
Pour chaque enfant à charge		
<input type="checkbox"/> Copie intégrale du dernier avis d'imposition	●	●
<input type="checkbox"/> Pour les enfants de plus de 16 ans, un des justificatifs suivants : • certificat de scolarité original • attestation originale de l'organisme de formation professionnelle en alternance • copie du contrat d'apprentissage ou de qualification si études par alternance • attestation originale d'inscription récente à Pôle emploi (précisant être à la recherche d'un premier emploi et percevoir ou non des allocations)	● *	●
<input type="checkbox"/> En présence d'enfant invalide : copie du titre de pension d'invalidité ou attestation de la CDAPH (ou autre organisme habilité)	● *	●
En cas de décès accidentel		
<input type="checkbox"/> Une copie du procès verbal de Police ou de Gendarmerie	●	
<input type="checkbox"/> Si majoration accident prévue au contrat en cas de décès reconnu en accident du travail ou maladie professionnelle par le régime de base : décision du régime de base	●	

* Justificatifs à fournir en cas de majoration pour enfant à charge prévue au contrat pour la garantie Capital Décès et en fonction de la définition prévue au contrat.